

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

**DELIBERATION N°CC/2016.00262**

**AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC  
DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-  
ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 81

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 91

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Vincent BONY,  
M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, Mme Laurence BUSSIERE,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE,  
M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Alexandra CUSTODIO,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Nicole FOREST,  
M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND,  
M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Christiane JODAR,  
M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,  
Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, M. Yves LECOCQ, Mme Eliane LEGROS,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Babette LUYA, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Nathalie MATRICON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Catherine NAULIN,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, Mme Joelle RICARD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO,  
M. Marc ROSIER, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, Mme Catherine ZADRA,  
M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 juillet 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160622-D20160026210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160712

**Pouvoirs :**

M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
Mme Joëlle COUSIN donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Andonella FLECHET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Stéphanie MOREAU donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Jennifer BONJOUR, M. Henri BOUTHEON,  
M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, M. Paul CELLE,  
M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Patricia CORTEY,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Gilles ESTABLE,  
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE,  
M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON,  
M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT,  
M. Gilles PERACHE, M. Florent PIGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX,  
Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY,  
Mme Sylvie THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Maurice VINCENT

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2016**

### **AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

La Communauté Urbaine exerce la compétence concession de distribution publique de gaz depuis le 31 décembre 2015. A ce titre, Saint-Etienne Métropole devient autorité concédante sur le territoire de ses 45 communes membres.

Saint-Etienne métropole reprend donc à son compte, sur le périmètre désigné ci-dessus, la convention signée entre GRDF et le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) en date du 28 mars 1997 et modifiée par avenant les 03 octobre 2002, 22 octobre 2002 et 12 décembre 2011 et courant jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2027. La présente délibération vise à appliquer ces dispositions en validant un avenant à ce contrat de concession.

Cet avenant intègre également à la convention précitée le périmètre de la Ville de Saint-Etienne. L'intégration de la Ville de Saint-Etienne permet à Saint-Etienne Métropole :

- d'avoir un seul compte-rendu d'activité annuel au périmètre exact des communes desservies en gaz de Saint-Etienne Métropole,
- de disposer des nouvelles avancées du cahier des charges « modèle 2010 » en terme de données transmises au périmètre exact des communes desservies en gaz de Saint-Etienne Métropole dont la Ville de Saint-Etienne,
- de valoriser la redevance de fonctionnement versée par le concessionnaire en application de la formule de calcul regroupée pour l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole.

Le présent avenant n°4 annule et remplace la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz, son cahier des charges et ses annexes signée le 13 octobre 1997 entre la Ville de Saint-Etienne et Gaz de France.

A l'issue, Saint-Etienne Métropole appliquera les mêmes conditions de contrat à l'ensemble de son territoire et donc sur le territoire de la Ville de Saint-Etienne.

Le SIEL demeure compétent pour la gestion de la convention de concession du gaz pour les autres communes qui ne font pas partie du territoire de Saint-Etienne Métropole.

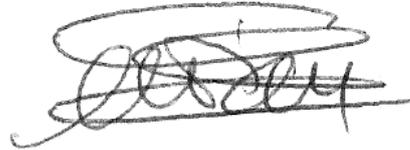
En application des dispositions du cahier des charges de concession, GRDF versera chaque année à la Communauté Urbaine, la redevance de fonctionnement R1 pour financer les frais supportés par l'autorité concédante. Pour information le montant de cette redevance pour l'année 2016 est de 267 564 €.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°4 à la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**